

696
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 82 avenue des Chardonnerets
91600 Savigny sur orge

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 12 NOVEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Alexandre ORSONI, demeurant 82 avenue des Chardonnerets, 91600 Savigny sur orge,

Monsieur Elliot ORSONI, demeurant 82 avenue des Chardonnerets, 91600 Savigny sur orge,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 696 au capital de 500 euros, dont le siège social est 82 avenue des Chardonnerets, 91600 Savigny sur orge, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 12 novembre 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Alexandre ORSONI, demeurant 82 avenue des Chardonnerets, 91600 Savigny sur orge, associé.

Monsieur Alexandre ORSONI disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Alexandre ORSONI accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Alexandre ORSONI aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à Savigny sur orge
Le 12 novembre 2024

Monsieur Alexandre ORSONI

Monsieur Elliot ORSONI